

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 juillet 2021

GESTION DE LA CRISE SANITAIRE - (N° 4389)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 707

présenté par
Mme Serre

ARTICLE 4

Supprimer les alinéas 5 et 6.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence avec l'amendement déposé visant à supprimer l'alinéa